

Guide du régime d'assurance collective de la FSSBM de l'AEFO

Membres du Consortium Centre Jules-Léger



À titre d'enseignante ou d'enseignant dans un poste régulier de l'AEFO oeuvrant au Consortium Centre Jules-Léger (CCJL), vous pouvez vous inscrire au régime d'assurance de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'AEFO. Ce régime d'assurance collective comprend :

- Assurance vie et assurance pour mort et mutilation accidentelles (MMA) de base pour vous-même.
- Assurance vie facultative et assurance MMA facultative pour vous-même et votre conjointe ou conjoint, et assurance vie facultative pour enfant.
- Assurance maladie complémentaire (y compris l'assistance voyage) pour vous-même et les membres admissibles de votre famille.
- Assurance dentaire pour vous et les membres admissibles de votre famille.

Les assurances vie de base et MMA de base sont obligatoires pour tous les membres admissibles actifs, quel que soit leur ETP.

Les assurances maladie, dentaire, vie facultative et MMA facultative sont offertes en option à tous les membres actifs admissibles. Si vous choisissez de participer à l'assurance maladie et/ou dentaire, vous devrez payer la cotisation requise du membre à partir de votre date d'admissibilité. Une fois que vous aurez choisi de participer à l'assurance maladie et/ou dentaire et que l'on aura traité votre choix, vous pourrez présenter des demandes de règlement pour les frais admissibles engagés à partir de votre date d'admissibilité.

LA FSSBM DE L'AEFO

La FSSBM de l'AEFO est la promotrice du régime d'assurance et le Ministère de l'Éducation finance en partie ce régime d'assurance par l'entremise du CCJL tel que négocié par votre syndicat. Neuf administratrices et administrateurs siègent au conseil d'administration de la fiducie. Cinq sont nommés par votre syndicat et quatre sont nommés par les associations des conseils scolaires francophones ou le gouvernement provincial. La FSSBM a été créée dans le seul but de fournir de l'assurance vie, maladie et dentaire aux membres de l'AEFO admissibles au régime et à leurs personnes à charge. Pour en savoir plus, consultez le site www.aefo-wp.azurewebsites.net

NOS MEMBRES AVANT TOUT

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le régime d'assurance collective de la FSSBM de l'AEFO. C'est un régime conçu sur mesure pour les membres admissibles de l'AEFO, un régime qui vous procurera, à vous et à votre famille, une protection financière appréciable.

Vous pouvez avoir accès à vos garanties et y apporter des modifications par l'intermédiaire du site protégé du RAEO. Vous pouvez aussi soumettre des demandes de règlement par voie électronique au même endroit.

L'année de couverture commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août, à moins d'indication contraire. Le régime ne comporte ni franchise ni période probatoire. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent.

LE GUIDE

Ce guide a pour but de vous donner une vue sommaire du régime d'assurance collective des membres admissibles de l'AEFO. Il ne donne pas une description complète du régime. Pour connaître toutes les dispositions du régime et ce qu'il couvre, reportez-vous à la brochure sur le site Web du RAEO. En cas de divergence entre ce guide et la brochure, le contenu de la brochure aurait préséance.

LE RÉGIME DANS SON ENSEMBLE



Financement	✓	Assurances maladie et dentaire payées à 94 % pour les membres actifs à 1,0 ETP
	✓	Financement au prorata pour les membres actifs à moins de 1,0 ETP – différence payée par le membre
	✓	Assurances vie et MMA de base sans frais pour les membres
	✓	Garanties facultatives aux frais du membre
Admissibilité	✓	Assurances vie et MMA de base obligatoires pour tous les membres admissibles
	✓	Assurances maladie et dentaire facultatives pour tous les membres admissibles
Maximum viager	✓	Aucun maximum (à moins d'indication contraire)
Remboursement	✓	100 % des frais raisonnables et habituels pour les dépenses admissibles

ASSURANCES VIE ET MORT ET MUTILATION ACCIDENTELLES (MMA) DE BASE



Assurance vie de base	✓	2 x salaire, jusqu'à 400 000 \$
	✓	Réduction de 50 % à 65 ans
	✓	Prend fin à la retraite
Assurance MMA de base	✓	Montant équivalent à l'assurance vie de base
	✓	Prend fin à la retraite
Assurances vie et MMA facultatives du participant	✓	Assurance vie et MMA du participant et du conjoint jusqu'à 400 000 \$ (par unités de 10 000 \$)
	✓	Aux frais du membre, tarif basé sur l'âge et le sexe
	✓	Assurance vie facultative du participant prend fin à la retraite
	✓	Assurance MMA facultative du participant prend fin à la retraite
Assurances vie et MMA facultatives du conjoint	✓	Assurances vie et MMA facultatives du conjoint prennent fin à la retraite du participant
Assurance vie facultative pour enfant	✓	Assurance vie facultative pour enfant, jusqu'à 25 000 \$
	✓	Prend fin à la retraite du participant

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE



- ✓ Carte de paiement direct des frais de médicaments
- ✓ Liste de médicaments et médicaments essentiels au maintien de la vie
- ✓ Substitution obligatoire de médicaments génériques (équivalent thérapeutique le moins cher)
- ✓ Participation obligatoire au programme de gestion des médicaments de spécialité
- ✓ Plafond de frais d'ordonnance basé sur les maximums raisonnables et habituels (12 \$ présentement)
- ✓ Médicaments d'entretien – maximum de 6 frais d'ordonnance/12 mois/médicament
- ✓ Fournitures pour diabétiques (frais raisonnables et habituels)
- ✓ Vaccins préventifs
- ✓ Médicaments contre la stérilité – maximum de 18 000 \$ à vie
- ✓ Médicaments pour dysfonction sexuelle – 500 \$/année de couverture

FRAIS D'HOSPITALISATION



- ✓ Hospitalisation en chambre à deux lits
- ✓ Inclut les frais de chambre à deux lits dans un établissement privé admissible au RASO

SERVICES PARAMÉDICAUX



FRAIS RAISONNABLES ET COURANTS

Chiropraticien	✓	Jusqu'à 750 \$/année de couverture
Diététiste/nutritionniste	✓	Jusqu'à 300 \$/année de couverture (frais combinés)
Massothérapeute	✓	Jusqu'à 750 \$/année de couverture (avec recommandation du médecin)
Naturopathe	✓	Jusqu'à 750 \$/année de couverture
Ostéopathe	✓	Jusqu'à 500 \$/année de couverture
Physiothérapeute	✓	Jusqu'à 1 500 \$/année de couverture
Podiatre/podologue	✓	Jusqu'à 300 \$/année de couverture (frais combinés)
Psychologue	✓	
Psychothérapeute	✓	
Thérapeute familial*	✓	
Travailleur social*	✓	
Conseiller clinicien*	✓	Jusqu'à 2 000 \$/année de couverture
Psychanalyste*	✓	(frais combinés)
Psychologue associé travaillant sous la supervision d'un psychologue agréé	✓	
* Doivent être agréés	✓	
Orthophoniste	✓	Jusqu'à 1 000 \$/année de couverture
Assistants en troubles de la communication	✓	(frais combinés)

SOINS DE LA VUE



- ✓ Lunettes, lentilles cornéennes et interventions au laser
- ✓ 500 \$/2 années de couverture
- ✓ 1 examen de la vue/2 années de couverture

ASSURANCE MÉDICALE (À L'ÉTRANGER)



Traitements médicaux reçus d'urgence	✓	100 %
	✓	Maximum de 60 jours/voyage
	✓	Maximum de 5 000 000 \$/personne à vie
Renvoi à l'étranger pour un traitement médical offert au Canada	✓	50 %
	✓	Maximum de 3 000 \$/3 années civiles

FOURNITURES ET SERVICES MÉDICAUX



Services d'ambulance	✓	Transport à l'établissement le plus proche
	✓	Ambulance aérienne comprise
Glucomètres	✓	Jusqu'à 150 \$/année de couverture
Prothèses auditives	✓	Jusqu'à 4 000 \$/4 années de couverture
Orthèses	✓	Jusqu'à 750 \$/année de couverture
Chaussures orthopédiques (sur mesure)	✓	Maximum de 2 paires/année de couverture
	✓	Jusqu'à 500 \$/paire
Chaussures orthopédiques (de série)	✓	Jusqu'à 500 \$/année de couverture, modifications et ajustements compris
Soins infirmiers particuliers	✓	Jusqu'à 50 000 \$/année de couverture
Bas de soutien	✓	6 paires/année de couverture
Prothèses capillaires	✓	Jusqu'à 500 \$/à vie

ASSURANCE DENTAIRE



Guide des tarifs	✓	Guide des tarifs à l'intention des praticiens généraliste pour l'année en cours dans la province de domicile
Services de base	✓	100 % – examen buccal, radiographies, obturations, autres
	✓	Examens périodiques aux 9 mois
	✓	Examen complet et radiographies de la bouche aux 24 mois
Restaurations majeures	✓	80 % – ponts, couronnes, dentiers, incrustations et onlays
	✓	Maximum de 4 000 \$/année de couverture
	✓	Un remplacement de couronnes, onlays ou dentiers aux 3 années de couverture
	✓	Les implants ne sont pas admissibles. Si l'on opte pour un implant quand un dentier ou un pont produirait un résultat adéquat, le régime effectuera le remboursement pour ce service et les services connexes en fonction du coût d'un dentier ou d'un pont, selon le service le moins cher.
Parodontie et endodontie	✓	100 % – traitements radiculaires et services connexes
	✓	100 % – détartrage, aplanissement des racines, traitement des gencives, etc.
	✓	10 unités/année de couverture en tout pour le détartrage et l'aplanissement des racines
Orthodontie	✓	50 % pour les adultes et les enfants
	✓	Maximum de 3 500 \$ à vie

Ce que vous devriez recevoir au cours des prochaines semaines si vous êtes admissible au régime d'assurance :

INSCRIPTION AU RÉGIME

Dans les 3 à 4 semaines qui suivront votre admissibilité au régime, le RAEO vous enverra un **courriel d'inscription** à votre **adresse électronique du CCJL**, vous invitant à vous inscrire à votre nouveau régime d'assurance. **Vous aurez 31 jours civils après la réception du courriel pour vous inscrire en ligne, vous et les membres de votre famille.**

Si vous ne recevez pas de courriel d'inscription dans les trois semaines qui suivent votre admissibilité, appelez les Services d'assurance du RAEO au 1 866 783-6847.

PRIMES D'ASSURANCE

Dans le cadre du processus d'inscription, vous verrez les primes mensuelles que vous aurez à payer (s'il y a lieu). Après votre inscription au régime, il est possible que le premier paiement prélevé inclue des primes rétroactives depuis la date d'entrée en vigueur de votre assurance. Cela pourrait être le cas selon la date de réception et du traitement de vos données d'inscription.

Par exemple, si vous avez commencé à travailler à un poste/contrat permanent ou de suppléance à long terme admissible le 4 février et que la prime mensuelle que vous devez payer est de 55 \$, votre paiement de prime total en mars sera de 110 \$.

Si les primes ne sont pas payées, votre assurance sera suspendue.

VOTRE CARTE ET VOTRE LIVRET D'ASSURANCE

Lorsque vous aurez complété le processus d'inscription :

- Si vous avez choisi de participer à l'assurance maladie, vous recevrez une **carte avantages** par la poste. Si vous le désirez, vous pouvez imprimer une copie de votre carte avantages avant d'en recevoir une par la poste; suivez les directives qui se trouveront dans le courriel d'inscription.
- Pour connaître tous les détails de votre couverture, vous pourrez consulter votre **livret d'assurance** dans **Ma bibliothèque** sur le site protégé du RAEO.

IMPORTANT

Si vous ne terminez pas le processus d'inscription pour la date indiquée dans le courriel d'inscription, vous n'aurez que l'assurance vie de base et l'assurance MMA de base.

Si vous demandez l'assurance maladie ou l'assurance dentaire plus tard, votre demande pourrait être considérée comme tardive. Lors d'une demande tardive, l'assurance dentaire est plafonnée à 200 \$ pour les 12 premiers mois. Veuillez informer votre fournisseur de soins dentaires de ces restrictions avant le service.

On exige une preuve de bonne santé (preuve d'assurabilité) pour l'assurance maladie. Si elle est approuvée, l'assurance maladie prend effet le jour de l'approbation. Il est possible que l'on vous refuse l'assurance maladie pour vous et vos personnes à charge d'après l'analyse de la preuve d'assurabilité.



LE RAEO



Votre régime d'assurance est administré par le RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario). Le RAEO est un organisme à but non lucratif qui se consacre à servir les travailleurs du monde de l'éducation. Il a été créé et est gouverné par quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario (AEFO, OECTA, FEESO et FEEO). Les représentantes et représentants des services d'assurance du RAEO sont là pour vous aider à vous inscrire, à gérer vos garanties et à répondre à vos questions relativement à votre assurance. Vous pouvez aussi consulter vos garanties, les modifier et présenter des demandes de règlement sur le site protégé du RAEO. Pour en savoir plus, consulter le www.raeo.com.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?



Vous pouvez trouver les questions les plus fréquemment posées à propos de l'inscription au www.raeo.com/aide-connexion.



Si vous avez des questions après avoir reçu les renseignements relatifs à votre inscription, veuillez appeler les Services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.